Les limites et les relations duelles, en une page

Les normes de l'OPAO, franchissement ou violation, zones grises, démarche de décision et exemple.

Outil d'étude, et non un avis juridique. Dernière vérification auprès des sources officielles citées au bas de la page : le 11 novembre 2026.

1 Ce qu'exigent les normes

- **Évitez les relations duelles** avec les clients actuels, sauf circonstances atténuantes (petite communauté) (1.7.1), et avec les anciens (1.7.2).
- **Appliquez et documentez** votre jugement éthique et clinique avant toute relation duelle (1.7.3); maintenez les limites en ligne et en personne (1.7.4).
- **Conflits d'intérêts** : évaluez-les en continu; divulguez-les et gérez-les ou orientez (1.6).
- **Aucune maltraitance** ni influence indue sur les décisions, testaments ou procurations des clients (1.8).
- **Mauvais traitements d'ordre sexuel** : tolérance zéro; on demeure client cinq ans après la fin (Règl. de l'Ont. 202/25, art. 1), et au-delà si un déséquilibre de pouvoir subsiste (1.8).

2 Franchissement ou violation (1.8)

- **Un franchissement** de limite s'écarte du rôle professionnel le plus strict; il peut être utile, nuisible ou neutre.
- **Utile** : cliniquement indiqué, adapté à la modalité, avec consentement et garanties, comme une séance à domicile en cas d'agoraphobie grave.
- **Une violation** de limite est un franchissement qui expose le client à un risque de préjudice, en général dans une relation duelle d'exploitation.
- **Documentez** chaque franchissement : contexte, justification et garanties.

3 Les zones grises

Situation	Ce que dit l'OPAO
Cadeaux	Peuvent mener à une relation duelle (1.7); jamais pour retenir un client payé par un tiers (1.6).
Ouverture de soi	À éviter si elle n'est pas thérapeutique (1.7).
Médias sociaux	Profils personnels privés; aimer, ajouter ou suivre peut être un franchissement (1.7).
Rencontres	Petite communauté : en parler au consentement, convenir de la conduite à tenir (1.7).
Troc	À éviter : risque de relation duelle et de conflit (6.1.6).
Toucher	Consentement exprès chaque fois (3.2.7); le même toucher peut aider ou nuire (1.8).
Anciens clients	Peser préjudice, pouvoir, thérapie, temps écoulé, vulnérabilité, retour probable (1.7).

4 Une démarche de décision

1. Nommez le second rôle ou le franchissement, et le besoin de qui il sert.
2. Vérifiez la norme : client actuel ou ancien, petite communauté, conflit d'intérêts.
3. Pesez le préjudice et le pouvoir : vulnérabilité, thérapie, temps écoulé depuis la fin.
4. Évitez-le si vous le pouvez; sinon, discutez-en avec le client et convenez de garanties.
5. En cas de doute : un superviseur clinique, des pairs, un conseiller juridique ou l'OPAO.
6. Documentez le jugement et les garanties avant d'agir, et revenez-y.

5 Exemple commenté : l'agent immobilier

- Maya, PA, a terminé il y a un an huit mois de thérapie avec Théo. Théo, devenu agent immobilier, lui propose de vendre son condo à commission réduite.
- **Le rôle** : une relation financière avec un ancien client; l'OPAO cite l'agent immobilier comme rôle professionnel distinct.
- **Pesez** : une thérapie longue et intense; une fin récente; un rabais qui lie la relation à une faveur; Théo pourrait vouloir revenir en thérapie.
- **Démarche** : refuser avec chaleur, sans rabais, en laissant la porte ouverte à une thérapie future (1.7.2).
- **Documentez** : l'offre, les facteurs pesés et la réponse donnée (1.7.3).

À qui cela profite? Pourriez-vous l'écrire au dossier? Cela pourrait-il être défait?

Sources officielles : Norme 1.7 : Relations duelles et Norme 1.8. Condensé de Conduite professionnelle et La prise de décision éthique en conditions d'examen.
Outil d'étude indépendant, pas un avis juridique, sans lien avec l'OPAO ni avec COMPASS.